

Des plaquettes de bois aussi confortables que la paille

Remplacer la paille en litière par des plaquettes de bois partiellement ou totalement est possible. Leur prix d'intérêt est de l'ordre de 9,5 € le MAP (équivalent d'un m³ de plaquettes) pour un prix de la paille à 100 € la tonne par exemple. Cela signifie qu'en dessous de ce prix, les plaquettes sont plus intéressantes économiquement que la paille. **Le comportement des animaux est le même sur paille ou sur plaquettes.** Et quand ils ont le choix entre les deux types de litière, ils n'affichent aucune préférence. Une litière constituée exclusivement de plaquettes de bois est aussi confortable que la paille. Toutes les mesures¹ de bien-être réalisées le montrent, qu'il s'agisse de brebis ou d'agneaux sevrés. **Aucun problème respiratoire ni oculaire lié à la litière n'a été enregistré.** Par ailleurs, les boiteries n'y sont pas plus fréquentes. La démarche des 478 brebis et des 444 agneaux de différentes races qui ont servi de support a été notée en début et en fin d'essai. Et il n'y a **pas de différence de proportions d'animaux présentant des boiteries entre paille et plaquettes de bois.**

Aussi confortables que la paille

Le constat est le même lorsque la litière est constituée d'un millefeuille, c'est à dire de couches successives de plaquettes de bois et de paille. Toutefois, pour obtenir les mêmes résultats techniques et maintenir le même bien-être des animaux qu'avec la paille, **les plaquettes de bois doivent impérativement afficher un taux de matière sèche de 80 % minimum lors de leur utilisation.** Le mode d'emploi n'est pas le même que celui utilisé en bovins. La **mise de départ** doit présenter une **épaisseur de 4 à 5 cm seulement.** Le rechargement est ensuite réalisé par couches de 2 cm environ lorsque cela devient nécessaire. Pour en savoir plus : « *des plaquettes de bois en litière pour les brebis et les agneaux* » sur ciirpo.idele.fr et inn-ovin.fr.

¹ réalisées par le CIIRPO

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

Un taux de matière sèche des plaquettes de minimum 80 % est indispensable.



Crédit photo : CIIRPO

Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR DE LA COMBLE, Carole LE CREFF
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Laurence SAGOT (Institut de l'Élevage/CIIRPO)